

Pour ou contre l'iPad à l'école ? Le cas de la Corrèze

Fin 2010, François Hollande annonçait (sans cacher sa fierté pour son département) que la Corrèze avait décidé de mettre un iPad entre les mains de tous les élèves de Sixième dans le cadre du projet Ordicollege.

On peut voir ici en vidéo l'intégralité de son allocution. On y parle d'« égalité », de « meilleur outil pour réussir », on y parle aussi d'un « coût de 1,5 million d'euros ».

Cette opération ayant été reconduite cette année, l'association P.U.L.L.CO (Promotion de l'Utilisation des Logiciels Libres en COrrèze) a décidé de réagir en convoquant la presse et surtout en publiant une lettre ouverte au président du Conseil Général. Ce dernier y a répondu en apportant ses propres arguments.

Cet échange nous a semblé suffisamment intéressant et révélateur pour que nous décidions de le reproduire ci-dessous.



iPads au collège : lettre ouverte au président du Conseil Général

URL d'origine du document

Association P.U.L.L.CO – 26 janvier 2013

Lettre ouverte adressée au Président du Conseil Général de la Corrèze Gérard Bonnet.

Monsieur le Président,

C'est avec une grande déception et une pointe de colère que nous apprenons que le Conseil Général a reconduit la distribution d'iPad aux collégiens corréziens dans le cadre de l'opération Ordicollège.

Lors de son lancement en 2008, l'opération Ordicollège avait fait le choix courageux et intelligent d'équiper les

collégiens en matériel informatique fonctionnant grâce à des logiciels libres. Ce choix est depuis 3 ans remis en cause par l'arrivée des iPads, un produit sans clavier, dont les qualités pédagogiques restent à démontrer.

Les logiciels libres reposent sur les libertés que confère la licence d'un logiciel à ses utilisateurs. Ils sont alors libres de les utiliser, de les copier, de les étudier, de les adapter et de les redistribuer, en version originale ou modifiée. Les logiciels libres mettent le plus souvent en œuvre des standards ouverts qui garantissent l'accessibilité aux données et leur réutilisation à des fins d'interopérabilité entre systèmes et logiciels actuels et futurs.

Ce modèle revêt de nombreux intérêts. Tout d'abord il permet une libre circulation des logiciels et le partage du savoir. Chacun peut ainsi s'approprier la connaissance accumulée et l'enrichir de son propre savoir, faisant du logiciel libre un bien commun. Ce modèle rend de fait la distribution de logiciels gratuits possible, ce qui permet leur diffusion au plus grand nombre. Ainsi, avec le modèle du logiciel libre, nul ne peut être exclu de l'accès au savoir, ni de l'accès aux ressources numériques.

Par ailleurs, ce modèle favorise la relocalisation du développement du logiciel au plus près des utilisateurs finaux. Ainsi, l'investissement dans l'économie du logiciel libre permet des retombées économiques locales au lieu de les transférer vers les principaux éditeurs propriétaires, souvent installés aux États-Unis. Il existe des solutions libres à la plupart des usages informatiques. Si elles n'existent pas encore, il suffit d'en financer le développement pour que chacun en profite. Il est donc possible de remettre en cause les positions dominantes d'éditeurs propriétaires à l'origine de situation de dépendance technologique. Pour un investisseur institutionnel tel qu'une collectivité territoriale comme le Conseil Général, ces préoccupations nous semblent

prioritaires.

C'est d'ailleurs en ce sens que va la récente réponse du Ministère des PME, de l'innovation et de l'Économie numérique, à une question écrite du député Jean-Jacques Candelier. Cette dernière rappelle les principaux avantages du logiciel libre. D'abord pour les individus, car « chacun peut s'approprier la connaissance » et « nul ne peut être exclu de l'accès au savoir » avec le logiciel libre ; mais aussi pour l'État, pour lequel le logiciel libre « constitue une opportunité qu'il convient de saisir », et pour les industries européennes enfin, notamment en raison de l'indépendance technologique qu'il permet. La position du ministère de Fleur Pellerin fait d'ailleurs suite à la circulaire de Jean-Marc Ayrault sur l'usage des logiciels libres dans les administrations allant dans le même sens.

En choisissant d'équiper les collégiens d'iPad, en plus d'enrichir une entreprise privée américaine avec nos impôts, le Conseil Général de la Corrèze se rend coupable d'enfermer l'ensemble des collégiens corréziens dans le carcan d'Apple. Les usages sont ainsi limités à ce que l'entreprise a décidé ou permis. L'utilisateur n'a pas la possibilité d'explorer l'outil pour le comprendre, ni de l'adapter à ses besoins. Il est contraint d'adapter ses besoins à l'outil. Par exemple le choix volontaire d'Apple d'interdire l'usage de certaines technologies comme Flash et Java sur ses tablettes rend impossible l'accès à certaines ressources éducatives mises à disposition sur les sites web de Sesamath (en Flash) et de Geogebra (en Java).

Par ailleurs, Apple utilise des Mesures Techniques de Protection (MTP ou DRM) pour restreindre les libertés des utilisateurs de diverses manières. Pour ne citer que deux exemples, il est impossible d'installer un logiciel ne provenant pas de l'AppStore officiel, qui n'est contrôlé que par l'intérêt commercial de la firme, et l'usage des films achetés sur iTunes est surveillé. De plus, le contournement de

ces restrictions est interdit et considéré par Apple comme un acte criminel.

Plus grave : les données personnelles de tous les collégiens sont menacées. En effet, l'usage de l'iPad contraint ses utilisateurs à enregistrer des données personnelles dans des bases de données détenues par Apple aux États-Unis, c'est-à-dire en dehors du pouvoir de contrôle de la CNIL, censée protéger les données personnelles des citoyens français. De plus, l'usage de ces tablettes, de par leur manque de capacité de stockage, contraint les utilisateurs à enregistrer leurs données ailleurs, souvent dans le « Cloud », en utilisant des services comme Dropbox. Là encore, les données des utilisateurs échappent à leur contrôle au profit d'intérêts commerciaux étrangers et soumises à des lois qu'ils ne connaissent pas.

En outre, la société Apple exerce un filtrage arbitraire sur les logiciels (les « apps ») téléchargeables sur les dispositifs sans clavier qu'elle commercialise (tablettes, téléphones, baladeurs numériques...). La gestion des mises à jour des-dits logiciels est elle aussi particulièrement problématique : les anciennes versions des logiciels ne sont pas accessibles au téléchargement, ce qui a pour conséquence de provoquer une obsolescence artificiellement accélérée des dispositifs qui les accueillent. Ainsi, alors qu'un ordinateur sous GNU/Linux n'est limité dans le temps que par la durée de vie du matériel, un iPad deviendra obsolète lorsque les applications seront déclarées comme n'étant plus installables.

Enfin, ce contrôle monopolistique forcément intéressé est déjà un problème pour les consommateurs de technologies aisés, mais c'est un désastre pour les moins nantis. Le fossé se creuse entre ceux qui ont les moyens d'acheter des applications sur le magasin en ligne d'Apple et ceux qui ne les ont pas. Est-ce le rôle de l'école que d'exacerber les inégalités économiques et sociales des familles ? Est-ce le rôle du Conseil Général de financer ce choix discriminant ? Est-ce le rôle du Conseil

Général d'apprendre aux élèves à être les consommateurs d'Apple ?

L'objectif est-il de mettre un appareil connecté dans les mains de chaque collégien, quel qu'en soit le prix et en dépit de leur liberté ? Ou devrions-nous plutôt fournir des outils qui encouragent les élèves et les enseignants au partage de la connaissance en mettant à leurs disposition un environnement dans lequel ils ont la possibilité de résoudre eux-mêmes leurs problèmes ? Pour nous, l'éducation c'est de la créativité, de l'ingéniosité et du partage ; toutes ces caractéristiques étant bien plus puissantes dans le monde du libre que dans celui, verrouillé et rigide, de la tablette numérique du géant américain.

En choisissant de distribuer des iPad aux collégiens, le Conseil Général de la Corrèze a fait le choix politique de suivre un effet de mode, en privilégiant le paraître au bon sens. Ce choix démagogique a un prix, celui de l'aliénation des élèves et des enseignants ainsi que l'évaporation de l'investissement public au seul profit des intérêts d'une entreprise commerciale étrangère.

Ce choix aurait pu être différent, il aurait pu être celui de la liberté, de l'égalité et de la fraternité en choisissant un autre modèle de société, celui, globalisé du nord au sud, du bien commun et du logiciel libre. Les moyens investis depuis de nombreuses années l'auraient été de façon bien plus pérenne en aidant à concevoir une tablette et des ressources numériques libres. De nombreux projets existent déjà et sauraient profiter de l'aide des collectivités territoriales et de la puissance publique pour le bénéfice de tous.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter plus de précisions sur nos positions et vous faire part de nos propositions pour l'avenir de l'opération Ordicollege.

Librement.



Réponse à l'association Pullco

URL d'origine du document

OrdiCollège – 30 janvier 2013

Mettre en avant que la tablette est un produit sans clavier tout en argumentant sur la nécessité de faire le choix de tablettes françaises comme le fait l'association Pullco (« il existe des tablettes françaises compétitives », La Montagne, 29/01/13), (« Pourquoi utiliser des tablettes Apple alors que nous avons des tablettes françaises, Archos », L'Echo de la Corrèze, 28/10/13) interroge : la tablette Apple serait donc un produit de moindre qualité que la tablette Archos (également fabriquée en Chine), alors qu'aucune des deux n'a de clavier physique ?

Les collectivités locales sont soumises à une réglementation

précise et contraignante dans le cadre des marchés publics. Pour Ordicollege, il s'agit d'un appel d'offres européen, qui a été remporté par une société française et non par Apple. Aucune offre de matériel « français » n'a été déposée, pas plus que d'offres sous environnement « libre ».

Le budget engagé par le Conseil général n'est pas uniquement destiné à l'acquisition du matériel, il revient pour une bonne part à la société française qui a remporté le marché. La chaîne de préparation, la logistique, la gestion administrative, représentent des emplois. La fabrication de la coque de protection a été confiée à une société française, les équipes techniques du constructeur le sont également.

L'association Pullco défend le logiciel *libre* selon quatre principes : la liberté d'exécuter le programme sans restrictions, la liberté d'étudier le fonctionnement du programme, la liberté de redistribuer des copies du programme, la liberté d'améliorer le programme et de publier ses améliorations. Cette approche, parfaitement recevable, ne répond pas pour autant aux objectifs fixés dans le cadre d'Ordicollege.

Le Conseil général de la Corrèze a fait le choix, depuis 2008, d'équiper les collégiens dans le but de favoriser les apprentissages et la réussite scolaire, notamment pour les élèves en difficulté, et de réduire la *fracture numérique*. Sans conditions de ressources, ni contraintes liées à la nécessité d'un abonnement internet au domicile. Objectif atteint, comme en atteste le rapport réalisé par la mission d'évaluation de l'Inspection générale de l'Education nationale. Rapport qui souligne également le choix judicieux de la tablette.

Pédagogiquement, cette opération s'inscrit dans la mise œuvre au Collège des compétences définies par le référentiel Education nationale B2i (brevet informatique et internet, mis à jour en décembre 2011).

Le B2i porte sur les pratiques, « les évolutions d'Internet et le développement des usages pédagogiques du numérique afin de mieux préparer les élèves à un usage responsable de ces technologies » ; les objectifs sont les suivants : acquérir, stocker et traiter des informations pour produire des résultats, être un utilisateur averti des règles et des usages de l'informatique et de l'internet, composer un document numérique, chercher et sélectionner l'information demandée, communiquer, échanger.

L'informatique n'est pas une matière enseignée au collège. Ce sont ses usages qui sont au programme et le logiciel (ou application) ne représente qu'une infime part dans ce contexte. Il convient au passage de ne pas faire d'amalgame entre logiciels et ressources pédagogiques, ces dernières pouvant fonctionner avec un logiciel ou de façon autonome.

A partir de ce constat, il est facile de comprendre que les objectifs défendus par l'association Pullco sont éloignés du contexte d'Ordicollège.

L'exclusion de l'accès au savoir n'est pas un argument recevable, chaque collégien étant destinataire du même matériel, des mêmes logiciels. Pas plus que l'idée d'un « enfermement dans le carcan » d'un constructeur. Les fonctionnalités d'un navigateur internet, d'un traitement de texte ou d'un tableur sont identiques, quel que soit l'environnement système.

Au collège, ce sont les bases nécessaires à l'utilisation et à la compréhension de ces outils qui sont enseignées, sachant que plus tard, l'utilisateur sera libre de faire le choix de son environnement personnel, mais qu'il devra aussi s'adapter à l'environnement mis en œuvre dans son cadre professionnel.

L'association Pullco met en avant l'impossibilité d'utiliser les ressources en Flash, en oubliant qu'il ne s'agit pas d'une technologie libre et que celle-ci est aujourd'hui en voie de

remplacement par le HTML5. Elle avance également des arguments erronés concernant les données personnelles des élèves : les informations nécessaires sont gérées via des adresses génériques (ex. : tab2019@ordicollege), un alias nominatif étant uniquement ajouté sur le compte de messagerie.

Concernant le téléchargement de logiciels (*apps*) sur les tablettes, bon nombre sont gratuites et utilisées dans le cadre d'Ordicollege. Par contre, il n'a jamais été question de faire payer des apps aux parents, l'utilisation de cartes bancaires étant interdite dans le cadre de la mise à disposition des tablettes.

Face aux arguments développés par l'association Pullco, il y a la réalité du monde des technologies. Qu'un matériel soit davantage plébiscité qu'un autre ne relève pas uniquement de la communication mise en œuvre par son fabricant. Les utilisateurs savent également faire preuve de discernement.

L'association Pullco comprend parmi ses adhérents des spécialistes des programmes informatiques et c'est tout à son honneur. Mais l'immense majorité des usagers du numérique ne sont pas des passionnés des systèmes ou des entrailles des matériels et des logiciels, ce qui ne signifie pas pour autant que l'on puisse parler pour eux d'alinéation. Cela dit, il est dommage que Pullco n'ait jamais engagé la moindre démarche envers Ordicollege ou pris contact avec ses animateurs pour se renseigner à la source sur l'opération.

Les dirigeants de l'association auraient pu recueillir des informations vraies et précises, notamment sur le travail de recherche et de développement effectué dans le cadre d'Ordicollege. Ainsi, les responsables d'Unowhy, société française ayant remporté l'appel à projets du Ministère de l'Education, qui développent une tablette française (pour l'assemblage seulement) sur la base d'un environnement Linux, étaient en Corrèze le 28/01/2013 pour une réunion de travail sur Ordicollege. Pour eux, la Corrèze est le département le

plus en avance dans les usages pédagogiques du numérique et même loin devant les opérations engagées ailleurs en France.

*Crédit photos : Brad Flickinger et Devon Christopher Adams
(Creative Commons By)*